



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

~

COMMUNE DE SAINT PIERRE ROCHE

COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
16 Juin 2016

L'an 2016 le 16 Juin à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

*Date de convocation du conseil municipal: 11/06/2016*

*Nombre de conseillers en exercice : 11*

**Présents** : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CHARDON Mireille, VERGNE Valérie, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

**Excusés** : Mmes : BARTHELEMY Catherine, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, M JALICON André

**Secrétaire de séance** : Mme VERGNE Valérie

**Délibération 2016-019 : Révision de la carte communale : zone d'activité de Piquat**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les études dérogoires relatives au projet de zone d'activité au lieu-dit Piquat au regard de la Loi Montagne et de l'Amendement Dupont afin de permettre l'inscription du secteur de Piquat en zone d'activité dans le cadre de la révision en cours de la carte communale de SAINT-PIERRE-ROCHE.

Les études ainsi présentées aux membres du Conseil Municipal serviront de support pour la saisine des différents services réglementairement concernés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve les études dérogoires relatives au projet de zone d'activité au lieu-dit Piquat au regard de la Loi Montagne et de l'Amendement Dupont afin de permettre l'inscription du secteur de Piquat en zone d'activité dans le cadre de la révision en cours de la carte communale de SAINT-PIERRE-ROCHE,
- autorise Monsieur le Maire à saisir la Chambre d'Agriculture au titre de l'aspect Loi Montagne ainsi que la Préfecture du Puy-de-Dôme au titre de l'aspect Loi Montagne et Amendement Dupont.

**Délibération 2016-020 : Affaire : entreprise COTTON**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents échanges de courriers entre l'entreprise COTTON, la Mairie et la Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics du Puy-de-Dôme (FBTP). L'entreprise COTTON a été chargée des lots Démolition (Lot 2) et Maçonnerie/Gros Oeuvre (Lot 3) lors de la restructuration du presbytère en nouvelle mairie et réclame le paiement d'une somme totale s'élevant à 10 169.38€ TTC pour des factures datées du 13 juin 2012, alors que la réception des travaux a eu lieu en mai 2012. Cette affaire étant litigieuse, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- conteste les 2 factures de l'entreprise COTTON dont la somme totale s'élève à 10 169.38€ TTC,
- autorise Monsieur le Maire à contacter un avocat pour régler ce litige.

### Questions diverses :

→ Le Maire fait le point sur les devis demandés aux entreprises dans le cadre de la voirie communale :  
Entreprise COUDERT : 70 397.40€ TTC ; Entreprise JAVERLIAT : 74 556.30€ TTC

Deux autres consultations ont été faites auprès des entreprises RMCL et EUROVIA → devis à venir. Le Conseil Municipal délibèrera pour le choix de l'entreprise quand tous les devis seront arrivés en mairie.

→ Au Léry, Daniel BONY demande à la mairie d'installer des barbelés sur une parcelle afin d'améliorer le passage des bovins pour le boviduc. La parcelle d'accès appartient au Conseil Départemental et n'est donc pas du ressort de la commune. Mr MATHEVON Christophe, adjoint au Maire va interpeller le Conseil Départemental à ce sujet.

→ Le 29/07/2016 à 14h15, Mme ASTIER Josiane chargée du concours départemental du fleurissement et du cadre de vie 2016 fera une visite avec le jury départemental à Saint-Pierre-Roche.

→ Eclairage public municipal : démarrage à 6h et extinction à 23h afin d'uniformiser l'éclairage public communal et faire diminuer le coût annuel de l'électricité → la municipalité contactera l'entreprise EIFFAGE afin de mettre en place ces nouveaux horaires dans tous les villages.

→ Le village d'Ardeyrolles s'est réuni pour baptiser ses rues → choix de 2 rues à savoir chemin du Colombier et Impasse de la Sagne ; ces noms de rues seront délibérés lors la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire  
Joël FLANDIN

